ART. 38 N° II-CF3248

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

Nº II-CF3248

présenté par M. Lefèvre, rapporteur

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Immigration, asile et intégration »

Après l'alinéa 939, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de bateaux interceptés dans les eaux territoriales françaises de Mayotte, nombre de bateaux dont l'arrivée à Mayotte est constatée et estimation du nombre de bateaux arrivés à Mayotte sans que leur arrivée ne soit officiellement constatée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la crise migratoire que subit Mayotte depuis plusieurs années, ce nouvel indicateur vise à renforcer l'information des parlementaires sur les moyens d'arrivée des migrants sur l'île. Il doit à la fois permettre de connaître le nombre de bateaux interceptés dans les eaux territoriales françaises de Mayotte, le nombre de bateaux dont l'arrivée à Mayotte est constatée et une estimation du nombre de bateaux arrivés à Mayotte sans que leur arrivée ne soit officiellement constatée.

Point 1 : Nombre de bateaux interceptés dans les eaux territoriales françaises de Mayotte Mode de calcul :

Numérateur : Nombre de bateaux interceptés dans les eaux territoriales françaises de Mayotte Dénominateur : Néant

Sources de données : ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Fréquence : Annuelle

Point 2 : Nombre de bateaux dont l'arrivée à Mayotte est constatée

ART. 38 N° II-CF3248

Mode de calcul:

Numérateur : Nombre de bateaux dont l'arrivée à Mayotte est constatée Dénominateur : Néant

Sources de données: ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Fréquence : Annuelle

Point 3 : Estimation du nombre de bateaux arrivés à Mayotte sans que leur arrivée ne soit officiellement constatée

Mode de calcul:

Numérateur : Nombre de bateaux arrivés à Mayotte sans que leur arrivée ne soit officiellement

constatée

Dénominateur : Néant

Sources de données: ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Fréquence : Annuelle

2/2